



Interdire le chalutage profond ? C'est encore possible !

Paris, le 19 novembre 2014

Aujourd'hui, un rassemblement orchestré par BLOOM en collaboration avec plusieurs ONG dont une coalition internationale de plus de 70 organisations (la Deep Sea Conservation Coalition) se tient devant un forum organisé sur le thème de « la pêche de demain » pour rappeler à Ségolène Royal que **la pêche de demain ne sera certainement pas le chalutage profond !**

Presque un an après [le vote confus et désolant du Parlement européen sur l'interdiction du chalutage profond en décembre 2013](#), les Français semblent penser que le sort du règlement « pêche profonde » est à jamais scellé. Or il n'en est rien. Au contraire, après deux années d'enlisement du dossier au Conseil des ministres européens de la pêche – enlisement largement dû à l'action de la France –, le dossier avance enfin au Conseil sous présidence italienne.

→ **"Il faut arrêter le chalutage profond, c'est clair"**

De plus la France pourrait faire évoluer sa position et soutenir l'interdiction du chalutage profond, mesure élémentaire pour la protection des environnements marins les plus vulnérables en grande profondeur, puisque la Ministre de l'Ecologie Ségolène Royal tweetait le 20 octobre dernier **"Il faut arrêter le chalutage profond, c'est clair"**.

Un mois après, la France n'a pas changé sa position au niveau européen. Les ONG ainsi que les personnalités publiques et politiques qui prennent part au rassemblement **demandent à Ségolène Royal de signifier rapidement et publiquement à la présidence italienne du Conseil le changement de la position française sur l'interdiction du chalutage profond de façon à ce qu'elle reflète la volonté des Français et non celle d'une poignée de lobbyistes industriels** défendant des méthodes de pêche non durables, destructrices, subventionnées, énergivores, peu sélectives et faiblement pourvoyeuses d'emplois.

Le gouvernement français porterait ainsi la voix de près de 900 000 citoyens signataires de la pétition de BLOOM au sein du Conseil et pourrait ainsi convaincre l'Europe d'adopter l'interdiction du chalutage profond.

→ **Pourquoi tant d'acharnement contre l'interdiction ?**

Les données de l'IFREMER, enfin rendues publiques en juillet dernier, ont montré qu'une interdiction à 800 mètres de profondeur aujourd'hui ne concernerait qu'un seul navire français ciblant à temps

partiel les espèces profondes (de l'armement Euronor à Boulogne-sur-Mer). Alors pourquoi un tel acharnement à s'opposer à cette mesure essentielle pour la protection des eaux profondes au niveau européen ?

Le seul obstacle à la Ministre de l'Ecologie aujourd'hui s'appelle « Blue Fish », une association dénoncée par le Canard Enchaîné comme « le bras armé des groupes de pêche industrielle ».¹ Ce groupe de lobbying de Lorient et de Boulogne-sur-Mer s'oppose de manière virulente à l'interdiction du chalutage profond en prétextant que l'interdiction s'étendrait ensuite à tout le chalutage, ce dont il n'a jamais été question. Ce faisant, les rares défenseurs de la pêche en eau profonde s'opposent à une mesure urgente, non coûteuse, sans aucun impact social.

L'interdiction du chalutage profond constituerait pourtant un pas élémentaire vers une transition écologique crédible. Nous attendons de la Ministre de l'Ecologie, qui est aussi en charge de la pêche, et du Premier Ministre, qu'ils fassent ce pas.

Se joignent au mouvement le **photographe-réalisateur Yann Arthus-Bertrand, l'actrice Mélanie Laurent, l'océanographe François Sarano, les députés EELV Laurence Abeille et Jean-Louis Roumégas et la Secrétaire Nationale d'EELV Emmanuelle Cosse.**

Informations pratiques

RDV aux Docks, 34 Quai d'Austerlitz, de 12h30 à 14h30, devant la Cité de la Mode et du Design.

Métro : Gare d'Austerlitz, lignes 5 et 10

Bus : 24, 57, 61, 63, 89 et 91.

Contacts média

Sophie Frédéric, Terre Majeure : + 33 6 20 34 12 16 - sophie@terremajeure.com

Claire Nouvian, BLOOM : + 33 6 13 40 50 43 - clairenouvian@bloomassociation.org

Marion Delros, WWF : +33 6 14 56 37 39 / +33 1 55 25 77 26

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un sondage BLOOM/BVA réalisé en février 2014 a révélé que **73% des Français souhaitent que François Hollande soutienne l'interdiction du chalutage profond.**²

En France, **près de 880 000 citoyens**³ sont mobilisés en faveur de l'interdiction du chalutage profond.

Les **espèces profondes** représentent **1,4% de l'ensemble des captures européennes** dans l'Atlantique Nord-Est (année 2011).

Les **données de l'IFREMER** enfin rendues publiques sur ordre de **Ségolène Royal** en juillet 2014 ont montré que :

- Une centaine d'espèces capturées accidentellement

¹ *Canard Enchaîné* du 4 décembre 2013.

² <http://www.bloomassociation.org/ladhesion-des-francais-se-renforce-en-faveur-de-linterdiction-du-chalutage-profond-selon-un-sondage-bvabloom/>

³ <http://petition.bloomassociation.org/>

99 espèces ont été attrapées par les chalutiers français en 2012. Le document de l'IFREMER précise « espèces ou taxons », ce qui implique que le nombre d'espèces peut être plus important que 99.

12 espèces parmi ces 99 représentent 90% des captures en volume. De nombreuses espèces (62) représentent un très faible volume des captures (moins de 1%).

- Des espèces menacées d'extinction dans les prises

Parmi les espèces capturées, on trouve de nombreuses espèces de requins menacées d'extinction.

Le volume total de **requins profonds capturés est très important : en 2012, ils représentent près de 6% des captures totales des chalutiers profonds français et plus de 30% des rejets totaux.**

232 770 kilos de requins profonds, interdits de capture et de débarquement, comprenant une majorité d'espèces menacées d'extinction, ont été capturés et rejetés morts par-dessus bord par les navires français opérant en eaux profondes.

Ce chiffre est très élevé pour des espèces dont les populations se sont effondrées en un temps record.

Sur les 13 espèces de requins pour lesquelles des données sont disponibles, 11 ont un statut UICN qui les place dans une zone à risque d'extinction, soit 85% des espèces de requins capturées.

- Très peu de chalutiers pêchaient au-delà de 200 mètres de profondeur

Seuls 85 chalutiers ont eu des activités de pêche au-delà de 200 m. de profondeur en 2012. La moitié d'entre eux (42 sur 85) avait passé moins de 10% de leur temps au-delà de 200 m de profondeur.

- Un nombre infime de chalutiers pêchaient au-delà de 600 mètres de profondeur

En 2012, 35 chalutiers avaient fréquenté des profondeurs supérieures à 600 mètres, mais 23 sur 35 les avaient fréquentées moins de 10% de leur temps de pêche. Seuls 12 navires avaient passé plus de 10% de leur temps à plus de 600 m et 6 plus de 50% de leur temps.

DECEMBRE 2013

Avant le vote en plénière du Parlement européen, le 10 décembre 2013, plusieurs parlementaires ont déposé un amendement visant à interdire le chalutage profond **au-delà de 600 mètres de profondeur**. Cette proposition a été rejetée à 9 voix près⁴. **Si la délégation socialiste française avait suivi la recommandation de vote du groupe socialiste européen, l'interdiction du chalutage profond aurait été adoptée par le Parlement avec 13 voix d'avance** (le nombre exact de députés PS français).

CORRECTIONS DE VOTE – RESULTAT FINAL

Dès le vote en plénière terminé, **20 corrections de vote ont été enregistrées au Parlement car l'ordre de vote a été modifié en dernière minute et plusieurs parlementaires se sont trompés**⁵. Si l'ordre de

⁴ Il fallait rejeter le premier amendement de compromis issu des négociations en Commission de la pêche avant de pouvoir voter l'amendement sur le chalutage profond. (342 – 326).

⁵ Pour avoir une chance de se prononcer sur l'interdiction du chalutage profond, les députés devaient d'abord REJETER l'amendement de compromis adopté par la Commission de la Pêche du Parlement (l'amendement 62) car si ce premier amendement était adopté, il faisait TOMBER les amendements suivants et empêchait même de se prononcer sur l'interdiction du chalutage profond. Or la liste de vote a été modifiée à la dernière minute, rendant obsolètes les consignes de vote diffusées la veille.

20 corrections de vote ont eu lieu. 18 en faveur de l'interdiction du chalutage profond, 2 contre. Le chalutage profond aurait donc dû être adopté à 343 votes contre 330, mais il n'existe aucun recours légal pour faire prendre en compte cette réalité. L'interdiction du chalutage profond est adoptée dans les archives du Parlement seulement.

vote n'avait pas été changé et/ou si les corrections de vote pouvaient être prises en compte dans le résultat officiel du Parlement, **l'interdiction du chalutage profond aurait été adoptée.**

LA REPOSE DU SECTEUR PRIVE/PUBLIC

L'enseigne **CASINO** a annoncé le **2 décembre 2013** l'arrêt de l'approvisionnement de toutes les espèces profondes dans ses supermarchés.

L'enseigne **CARREFOUR** a annoncé le **9 décembre 2013** une mesure similaire.

La **VILLE DE PARIS** s'est engagée le **17 décembre 2013** à ne plus utiliser de poissons profonds dans la restauration collective de la ville.

Le groupe **AUCHAN** a annoncé le **20 décembre 2013** la "suspension" de la commercialisation des trois principales espèces profondes consommées et capturées par les Français (lingue bleue, sabre noir et grenadier de roche).